Mairie de Dompierre-les-Ormes

Le Journal du Conseil

Les informations de votre équipe municipale

n°1
Automne
2026

Édito

Bienvenue dans votre nouveau journal

Fidèles à notre volonté de vous informer clairement et de rester proches de vous, l'équipe municipale vous proposera, trois fois par an, une information régulière sur les décisions de votre conseil. L'objectif est de vous transmettre simplement ce qui a été voté et décidé, pourquoi et où en sont les principaux projets. Une information accessible, concrète et régulière pour vous permettre de suivre pleinement les projets de notre belle commune.

Le Maire et l'équipe municipale

Enfance jeunesse-voirie-sécurité

Sécurisation des accès à l'école

La sécurisation des abords de l'école de Dompierre-les-Ormes était une nécessité pour les usagers comme pour les riverains. Evoqué depuis six ans, ce projet a requis quatre années d'études et de concertation avec la gendarmerie, la DRI, le Département et un bureau d'études. Géothermie, surface de terrain disponible à la vente, accès des riverains de la route de Montmelard... : autant de contraintes à prendre en compte. Si le projet retenu ne pourra sans doute pas satisfaire pleinement chacun, il est le fruit d'une réflexion approfondie visant à concilier au mieux les différentes problématiques rencontrées. Les travaux ont débuté le 19 octobre 2026, concrétisant cette démarche en faveur de la sécurité de tous.



L'accès côté départementale



Dépôt sauvage le 07-11-2026 aux Badoules

Services techniques-environnement-civisme

Déchets verts

La zone de dépôt des Badoules, au Bois du Lin, subit des incivilités répétées. Gravats, plâtre, placo, ferraille, plastiques, amiante et autres matériaux y sont abandonnés, malgré sa vocation exclusivement réservée aux déchets verts.

Ces dépôts sauvages mobilisent nos agents municipaux et génèrent des coûts supplémentaires pour la collectivité.

Pour mettre fin à ces pratiques tout en maintenant ce service, l'accès des particuliers est désormais limité au samedi, de 8 h à 17 h. Les dépôts non autorisés seront susceptibles de poursuites et des restrictions d'accès supplémentaires pourront-être mises en place. Préserver ce service de proximité repose sur le civisme de chacun.

Suite page 2

Infrastructure-santé-attractivité

Futur pôle médical

Le projet de construction d'un pôle médical, au sein de l'ilot Bretaire, poursuit son avancée.
Ce nouveau pôle médical pour notre commune regroupera a minima deux cabinets médicaux, un cabinet infirmier et deux kinésithérapeutes et sera situé au cœur même du centre bourg, à proximité de la pharmacie.
L'architecte a été choisi et une réunion avec les usagers a eu lieu pour préciser leur demande en évaluant leurs besoins et en mutualisant certains espaces (salle d'attente, accueil, sanitaires...) Dans un second temps, les bâtiments existants de l'ilôt Bretaire seront réhabilités en logements T3 etT5, ainsi qu'en locaux commerciaux ou libéraux. L'ensemble permettra de redynamiser notre centre bourg et la connexion entre les places du monument et Philippe Malaud.



Un bâtiment composant l'îlot Bretaire.



Fête du village

Propreté-déchets-contravention

Arrêté sur les déjections canines

Malgré les équipements mis à disposition, les déjections canines abandonnées sur l'espace public sont légions. Une situation devenue insupportable pour les habitants, mais aussi pour nos agents techniques, contraints de nettoyer régulièrement derrière des propriétaires irrespectueux.
Face à ces comportements résultant d'un manque de civisme évident, le Conseil municipal a voté la mise en place d'une amende forfaitaire de 135 € pour les propriétaires des animaux dont les déjections canines seront non ramassées.
Le maire et ses adjoints, habilités à verbaliser, appliqueront cette mesure avec fermeté et sans tolérance aucune.
Les habitants témoins de ces incivilités peuvent les signaler à la mairie.

Le saviez-vous ?

Le conseil municipal travaille à la création d'un Conseil municipal des jeunes pour les 8-12 ans.
L'objectif : les éveiller à la citoyenneté et leur permettre de porter des projets qui leur tiennent à cœur pour leur village !



Photo d'illustration